



# SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

N°35 du 14 février 2005.

## **Spécial** **Comptes Rendus**

### *SOMMAIRE*

#### **Commission Exécutive du SNTRS-CGT du 3 février**

<b>Les votes de la CE</b>	<b>2</b>
• Déclaration sur la LOPRI et la politique recherche	
• vote sur la proposition de grille de salaires	
<b>Rapport sur la situation et l'action</b>	<b>2 à 4</b>
<b>Rapport sur le CAES</b>	<b>4 &amp; 5</b>
<b>Conseil scientifique du CNRS (3 &amp; 4 février)</b>	<b>5 à 7</b>

# La Commission exécutive du 3 février 2005

## Les décisions de la Commission exécutive

### Déclaration de la CE

Une première version du projet de Loi d'Orientation de Programmation de la Recherche et de l'Innovation (LOPRI) a été diffusée. Le gouvernement, par des moyens incitatifs conséquents, gérés par une Agence Nationale de Recherche (ANR), organise l'insécurité et l'instabilité des financements et le développement des emplois précaires et non statutaires. Il instaure une compétition généralisée tant au niveau individuel que collectif par un fonctionnement sur projets et par la rémunération au mérite. Il détruit les frontières entre le secteur public non marchand et le secteur du profit par l'introduction des contrats de droit privé et des règles de comptabilité privée dans la recherche publique. Il organise une spécialisation des territoires qui conduit à l'éclatement des Universités et des EPST. Il accroît faiblement les moyens de la recherche publique et multiplie les cadeaux aux entreprises sans mettre en place de politique industrielle de moyen et long terme qui réponde aux besoins sociaux et assure l'avenir économique du pays.

Ce projet est inacceptable. Il s'oppose radicalement aux revendications du SNTRS-CGT comme aux propositions largement débattues par les personnels lors des Etats Généraux. Il complète les dispositifs antisociaux du Gouvernement : les salaires stagnent, les 35 heures sont menacées. On entend nous faire travailler plus longtemps au même salaire. Les qualifications ne sont pas reconnues.

Des négociations doivent s'ouvrir avec les organisations syndicales

La réforme du CNRS ne répond pas aux besoins d'organisation nationale de la recherche. Elle transforme la logique de son

organisation sur une base disciplinaire à une logique thématique. En cela, elle converge avec le projet de LOPRI qui développe une structuration thématique. Les laboratoires et les services sont réorganisés, bouleversés, sans que les personnels puissent intervenir et se faire entendre. Dans les autres EPST des réformes similaires se mettent en place. Les organisations syndicales et les représentants des personnels sont réduits à des figurants d'un théâtre d'ombres.

Agir contre les réformes du CNRS, des autres EPST et le projet de LOPRI c'est agir contre deux versants d'une même politique.

Seules la mobilisation et l'action unitaire forte de tous les personnels feront reculer le Gouvernement comme elle ont pu le faire en 2004. C'est pourquoi la CE du SNTRS-CGT appelle les militants et les sections du syndicat à créer les conditions d'un large rassemblement pour obtenir l'ouverture de négociations sur la base des revendications du syndicat et des propositions des personnels. Elle appelle ses militants à faire connaître le contenu et les dangers des réformes du CNRS, de l'INSERM et des autres EPST et ceux du projet de loi, à faire connaître ses propositions, dans les laboratoires et les services, partout où les personnels agissent et s'organisent.

Parce que la loi concerne l'ensemble du système de recherche, il est nécessaire de prendre contact avec les syndicats CGT interprofessionnels afin d'organiser la réflexion et l'action au niveau de tous les secteurs concernés par la loi.

Adopté par 13 pour et 2 Absentions

\*\*\*\*\*

### La proposition de grille de salaires (Voir le SNTRS Info CR n°34)

Elle a été adoptée par 12 pour et 2 abstentions.

## Rapport sur la situation et l'action

Par Gérard Mandville pour le bureau national

L'action que nous appelions, depuis la CE du 25 Novembre, commence à se concrétiser. Le 4 février contre le projet de LOP et le 5 février pour le temps de travail, l'emploi, les salaires, le droit du travail.

Nous pourrions regretter que l'action du 4 février se développe contre un projet de LOP particulièrement désastreux, alors que nous souhaitons que cela soit sur des propositions avec un contenu revendicatif.

La situation entre la fin de l'année dernière et le début de cette année est en train de changer. Une prise de conscience du " trop c'est trop " est en train d'émerger. On l'a vu avec l'action sur les salaires dans le secteur public. En fin d'année, la mobilisation était faible alors que l'action du 20 Janvier a été un bon succès plaçant le Gouvernement sur la défensive. Ce résultat est à mettre à l'actif d'une démarche unitaire de la CGT et d'explications argumentées collant à la réalité. La complémentarité des actions du secteur de la Poste, des Cheminots et de la Fonction Publique n'y sont pas non plus étrangers. Il faut continuer la pression et la journée du 5 est une manière d'assurer une complémentarité entre le public et le privé.

Pour notre secteur, la diffusion du document de travail de la loi d'orientation et de programmation de la recherche et de l'innovation (LOPRI) a bousculé les attentismes. Tous les principaux syndicats, nous, le SNCS, le SNES-Sup, le SGEN-CFDT se sont exprimés pour juger ce projet inacceptable. Le SGEN en particulier apercevant des convergences entre le projet Larrourou et la LOP prend ses distances sur la réforme du CNRS.

Nous avons titré LOP : une loi d'orientation vers la privatisation, une loi d'orientation vers la précarisation. Sans reprendre dans le détail ce que l'on a déjà écrit, je reviendrais sur quelques caractéristiques de ce projet. Il est d'essence libérable, ce n'est pas une surprise, qu'est ce que cela veut dire ? Il instaure une mise en concurrence généralisée sur la base de projets de recherche puisque l'essentiel des financements se veut incitatif. Il met en concurrence les individus qui seront rémunérés sur leurs capacités à contractualiser et à être les " plus performants " dans l'exécution des contrats. C'est un changement culturel. Ce n'est plus l'émulation élitiste pour formuler le mieux un concept où à faire le premier des " découvertes ". Ce qui permettait à la fois

compétition et coopération. C'est la compétition pour survivre entre celui qui a les moyens et celui qui ne les a pas. De plus, cette mise en concurrence n'est plus interne au secteur public, elle est étendue au secteur privé, avec la nécessité de préparer les projets à coût complet. Ce changement a pour objectif de créer une "égalité" de concurrence entre public et privé. Cela a pour conséquence de faire peser dans le public le poids des salaires, pour les réduire. En ce sens, il s'agit d'une privatisation en introduisant les critères du privé dans le public. C'est différent du sens commun de privatisation : ouverture du capital au privé. Enfin, dans toutes politiques libérales on établit des normes pour ne pas fausser la concurrence. Ainsi on établira des normes d'évaluation avec des évaluateurs "indépendants" .... étrangers, libéraux sans doute.

La deuxième caractéristique est la précarisation de l'emploi. Toutes les structures mises en place, alimentées par des crédits incitatifs, ont la possibilité d'embaucher des CDD ou des CDI de droit privé. Même, celles qui aujourd'hui ne l'avaient pas comme les GIP. Troisièmement, le Ministère de la Recherche se dote d'un outil de pilotage serré de la recherche avec l'ANR qui verra ses moyens considérablement augmenter. Une politique de structuration régionale d'établissement thématique EPCS – PRES qui regrouperont des moyens venant des EPST et des Universités qui seront dessaisis. Enfin, la politique d'innovation sous-tendue par ce projet est laissée à l'initiative privée, le lobbying, la mise en place de fondations et la création d'agences spécialisées quand il y a un accord entre l'Etat et des intérêts privés. Le crédit d'impôt est le mode privilégié d'incitation au financement de la recherche par les entreprises. On note des différences entre cette LOPRI et le rapport Beffa "pour une nouvelle politique industrielle" qui a conduit le Président de la République à mettre en place une agence de l'innovation.

La structuration qu'induit la LOP est très importante. Si elle devait rester en l'état, elle transformerait les conditions de travail des personnels et aurait des conséquences dramatiques sur la qualité de vie dans les labos et les services. Rester aux seuls aspects traditionnels : emploi, carrière, comme aux seuls aspects quantitatifs de la LOP serait passer à côté de l'essentiel. Toutefois ces aspects peuvent constituer des points d'amarce à conditions d'apporter des explications plus générales.

Sur l'emploi, s'il faut apprécier le maintien des emplois statutaires comme un succès de nos luttes, les créations sont très en deçà des besoins et ce que nous sommes sûrs c'est le développement de l'emploi non titulaires.

Sur l'attractivité des carrières, presque rien. Fidèles à leur politique d'individualisation des salaires, ils développent des primes distribuées "au mérite".

L'ensemble de ce projet est contradictoire avec nos revendications, nos propositions d'organisation de la recherche, il l'est aussi avec les conclusions des Etats Généraux. Il constitue un défi pour l'immense majorité de ceux qui se sont battus en 2004. Tous ceux qui pensaient que discuter poliment avec le Gouvernement, forts des actions de 2004 le conduirait à satisfaire leurs propositions, en sont pour leurs frais. Est-ce que cela va les amener à descendre dans la rue ? Ce n'est pas sûr. Comme fin 2003, début 2004, nous menons un travail unitaire intersyndical pour agir, mais nous ne devons pas négliger de réactiver toutes les énergies qui se sont mobilisées en 2004 autour de nous ou de SLR. Ce type de démarche, là elle a lieu est payante.

Nous devons à nouveau être le moteur de la mobilisation, nous avons besoin de construire, à nouveau, un mouvement large et nos seules forces n'y suffisent pas. Toutes les énergies sont nécessaires. Doit-on s'en satisfaire ? Non. Cette situation est le résultat de l'insuffisance de notre organisation en adhérents et en militants. Nous devons nous renforcer. Nous avons à vaincre les

réticences, à faire des adhésions larges de tous ceux qui veulent agir. Nous ne devons pas syndiquer que ceux qui sont déjà "CGT" mais aussi tous ceux qui deviendront chez nous CGT. Ces efforts n'ont pas été suffisants en 2004. Nous n'avons pas tiré suffisamment bénéfice de notre investissement, mais nous avons acquis une influence, une reconnaissance, qui doit nous permettre cette année dans les luttes qui vont venir, de syndiquer si nous nous en donnons les moyens.

Au début, j'ai parlé des difficultés que nous avons à mobiliser. Le BN pense que nous devons aborder ces questions simplement sans détour à partir du vécu, du réel. La vie dans les labos et les services a profondément changé. Nous n'avons peut-être pas pris la mesure de la pression du travail qui a considérablement augmenté. Sur les chercheurs, qui avec les phénomènes de contrat, sont soumis à faire des rapports, à rendre des conclusions fréquemment, à chercher des financements, etc... Cette pression retentit sur les ITA qui sont de plus en plus placés dans des situations de services à rendre et qui perdent leur liberté d'organiser leur travail et aussi, l'extension de leurs tâches dues à des non-remplacements à un recrutement insuffisant d'ITA, etc...

Mais aussi, la pression sociale d'une société plus dure qui casse les solidarités sociales et familiales. La mise en compétition de tous pour l'emploi, le logement, le coût de la vie notamment des loyers ou parfois il atteint un tiers des revenus, ce qui était il n'y a pas longtemps la limite supérieure du remboursement d'un prêt au logement. Tous ces éléments pèsent sur la capacité des personnels à réagir collectivement tandis que partout, on valorise la capacité à s'en sortir individuellement. Nous devons aborder ces questions, échanger sur ce qui marche et ce qui ne marche pas. Réfléchir collectivement pour proposer des initiatives. Nous devons discuter et agir sur les conditions de travail.

Dans une lettre ouverte de la CGT au Président d'EDF, on retrouve des éléments que l'on peut transposer au CNRS.

De l'abandon d'activités essentielles par faute de moyens, à la liquidation intentionnelle d'emplois "insuffisamment créateurs de marge" en passant par les "missions à caractère idéologique imposées ..." un nombre croissant de cadres, d'ingénieurs, d'agents technique d'encadrement voit leur cœur de métier se rétrécir en même temps que, contradictoirement, s'accroît leur charge de travail par la multiplication des procédures et la diminution des moyens alloués, et que se dégrade pour eux comme pour leurs équipes l'image de leur métier.

Il résulte de cette situation un constat de mal vivre, de souffrance au travail, constat fait d'ailleurs par vos propres services, comme en attestent aujourd'hui bon nombre des rapports annuels de la médecine du travail.

Tout cela ne peut, vous en conviendrez, perdurer au risque de voir se dégrader plus encore les rapports sociaux dans l'entreprise, de voir se dégrader la qualité du travail et à terme l'image même de l'entreprise".

Nous aussi abordons ces questions qui sont le vécu des personnels, ce qui est un bon moyen d'accréditer l'utilité du syndicat. Ce sera un travail de longue haleine, commençons le maintenant...

### **Sur l'action**

La première étape est demain, mais déjà Fillon essaie de désamorcer l'action en sortant un communiqué disant qu'il engage des consultations formelles dans le cadre du projet de la LOPRI. A nous de faire éclater ces rencontres formelles en négociations avec le Ministère. D'ores et déjà, des rendez-vous d'action sont pris début Mars. Nous devons profiter du mois de Février perturbé par les vacances pour organiser des assemblées déconcentrées des personnels pour leur expliquer la situation et les mobiliser non seulement en opposition au projet, mais pour que la LOP prenne en compte nos revendications par exemple, nos propositions de

carrière, d'organisation de la recherche, d'évaluation. Le syndicat vient de diffuser un support "Powerpoint" que vous pouvez adapter pour tenir des AG. Mais les AG traditionnelles, les tracts, etc... ne doivent pas être négligés. Enfin, nous avons demandé à rencontrer les partis politiques pour faire comme beaucoup du lobbying, il serait intéressant que cela soit relayé par les sections auprès de leurs députés ou sénateurs.

### Constitution européenne

Un débat important a lieu dans la CGT autour de la constitution européenne. A notre CSN du 23 Septembre, nous nous sommes prononcés contre le projet de constitution européenne. Nous n'avons pas développé une argumentation spécifique à notre secteur sur les raisons syndicales de cette expression. La question qui va venir, en reste-on à cette prise de position ? Appelle-t-on les personnels de notre secteur à voter contre ce

projet de constitution ?

Un certain nombre d'organisations de la CGT, ont développé des raisons syndicales d'un vote négatif sur un projet de constitution qui touche notre champ d'intervention. Sur cette base, le BN propose un projet de motion ou une déclaration, qui appelle les personnels de la recherche à voter NON lors du référendum en argumentant les raisons syndicales de cette position et à lutter pour des objectifs sociaux et démocratiques.

Sur ce sujet la CE a mandaté le BN, pour proposer à la CE du 17 mars, une déclaration qui appelle les personnels de la recherche à voter NON à la constitution européenne. Cette déclaration doit présenter les raisons syndicales de ce vote, en développant particulièrement les aspects propres à notre secteur et appelant aux actions pour construire une Europe sociale et démocratique.

## Rapport sur les relations CAES-CNRS

La politique d'action sociale au CNRS fait l'objet d'un grand débat, depuis le vote du budget du CNRS, avec les organisations syndicales qui ont obtenu d'une part de mettre ce point à l'ordre du jour d'une rencontre DG-Organisations syndicales, et d'autre part d'être reçues par la DRH au sujet de la convention CNRS-CAES.

- rencontre entre la direction générale et les organisations syndicales le 28 janvier 2005
- Convention CNRS/CAES :
- Rencontre avec la DRH le 24/01/2005:
- rencontre entre la DRH et le bureau du CAES le 7/01
- CA extraordinaire du CAES le 3/02 avec tous les personnels et les représentants des CLAS et des régions CAES, en présence l'après-midi de la DRH et du BPS

### Rencontre entre la direction générale et les organisations syndicales le 28 janvier 2005

Le D.G. a présenté le nouveau DRH (ex DRH de l'INRIA), chargé de mission actuellement, afin de présenter le rôle de la Direction des ressources humaines dans le projet de réforme du CNRS.

Le point **Action Sociale** a été traité en premier avec un exposé de L. Flabbée sur les budgets primitifs de l'action sociale de 2000 à 2004.

On voit que la part dans l'action sociale, qui correspond aux obligations de l'employeur, est très importante : 78% avec une restauration et une médecine du travail qui progressent, la part réelle de l'action sociale dans le CNRS, au travers du CAES, ... et des actions propres du CNRS est faible. Des domaines sont en régression : aides exceptionnelles, handicap, logement. Le budget du CAES est en stagnation. Dans le débat qui a suivi, le SNTRS a mis l'accent sur les aspects dramatiques qui avaient des répercussions négatives pour les agents, diminution des aides exceptionnelles, difficultés considérables en matière de logement, incidences sur l'action du CAES car transfert des demandes d'aides exceptionnelles des CORAS vers les prêts solidarité CAES, impossibilité de répondre à la demande des agents en matière de chèques-vacances, TES, prêts BAP ... qui font pourtant l'objet de conventions avec le CNRS et dont certaines dispositions relèvent des droits des fonctionnaires. Le budget attribué aux activités « diverses » du CAES ne correspond pas à ses besoins et une augmentation conséquente du budget de l'Action Sociale est indispensable.

Les autres syndicats ont suivi et tous ont montré la faiblesse de l'action sociale au CNRS.

Le SNTRS fait remarquer que la présentation de l'évolution de la subvention CAES au moyen des budgets primitifs ne donne pas

une vue exacte en effet il faudrait plutôt comparer les budgets exécutés..

Sur le projet de convention CNRS-CAES, L. Flabbée a fait état des conclusions de la discussion CNRS-CAES et CNRS-Organisations Syndicales. Le point d'achoppement reste la position administrative des personnels affectés au CAES. Le D.G. n'a pas pris position sur cette question, L. Flabbée n'avait sans doute pas eu le temps de lui parler de la réunion du 24/1 et on a eu l'impression qu'il se mettait au courant. Il est peu intervenu. Il en résulte que l'augmentation du budget de l'action sociale reste suspendu à une décision du DG et que l'abondement pour 2005 de la subvention du CAES est subordonné à la signature d'une convention CNRS/CAES réactualisée, sans qu'elle soit pérennisée pour autant ce qui n'est pas acceptable sur le fond (chantage à la signature)

L'évaluation d'une contribution de 1% pour le CAES correspondrait à une augmentation aujourd'hui d'au moins 2 millions d'euros de sa subvention, hors convention.

Nous avons trouvé le D.G. plus à l'écoute et moins agressif que les autres fois...

### Convention CNRS/CAES

Les réunions avec les différents interlocuteurs, CAES, O/S et la présence de la DRH lors du CA du CAES du 2/02/05 ont amené la direction a modifié leur projet de convention en y intégrant leurs suggestions :

- La présence du CNRS au CA du CAES devient une présence en tant qu'invité d'un représentant de la direction, sur un sujet précis de l'ordre du jour ou sur demande du CNRS lors d'un souhait de communication,
- le but à atteindre de la subvention CAES redevient le 1% de la masse salariale avec un échancier à établir,
- Proposition de créer une UPS pour la gestion des personnels CNRS travaillant pour le CAES,
- Nécessité d'établir des conventions d'utilisation des différents locaux par le CAES uniquement pour établir les responsabilités de chacun.

Lors des différentes rencontres la DRH a constamment affirmé que le but de cette convention était de réactualiser les textes et non de diminuer les moyens du CAES, ou d'entraver son action.

**Une vigilance reste néanmoins nécessaire quant à la suite à venir.**

### Prochaines étapes :

- Rencontre DRH/ bureau du CAES le 10/02/05,
- CNAS le 14/02/05 avec présentation du projet de cette

- convention,  
- Rencontre avec les organisations syndicales date non fixée,

- Vote de la convention au CA du CAES d'avril,  
- Présentation de cette convention au CTP

\*\*\*\*\*

## Conseil scientifique du CNRS (3 et 4 février 2005)

Par Daniel STEINMETZ

### Concours chercheurs 2005

Nomination au jury d'admission des directeurs de recherche. Bernard Larrourou propose une liste, le CS demande plus de mixité et plus de professeurs d'université. Le lendemain, BL propose une liste modifiée qui a été acceptée. Elargissement des jurys d'admissibilité (experts) et Equivalence pour concourir aux grades de directeurs de recherche ; pas de problème. Propositions de nominations au CSRT (Conseil supérieur de la recherche et de la technologie), le CS propose 5 noms.

### Dimension régionale de la recherche

#### • La région Rhône-Alpes

⇒ **Présentation de Roger Fougères**, vice-président du Conseil régional délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.

M. Fougères, également responsable de la recherche à l'association des régions de France, rappelle le rôle de l'Etat qui doit être la stratégie et le respect de l'équité entre des territoires. Il rappelle que l'Etat a deux ans de retard de financement en ce qui concerne le CPER (contrat de plan Etat région). Pour la région Rhône Alpes la priorité est l'innovation, elle financera la recherche en priorité avec les besoins économiques de la région.. Elle va créer une agence régionale de l'innovation (35 salariés rapidement). Elle veut organiser 13 clusters et financera éventuellement des projets blancs. Le budget de Recherche et enseignement Supérieur de Rhône Alpes est 115 millions d'Euros.

#### • La basse Normandie

⇒ Présentation de **Laurent Beauvais**, vice président recherche du Conseil régional (Basse Normandie).

Même son de cloche sur la priorité à l'innovation, en citant notamment les partenariats avec Philips et FranceTélécom. Il veut passer d'une logique de guichet à une logique de projet, insiste sur la nécessité de faire évaluer la politique régionale.

Le débat. Les deux régions sont inquiètes sur le transfert de charge, les TOS de l'EN, les formations sanitaires et sociales. A ma question de savoir s'ils préfèrent un interlocuteur de proximité le délégué régional ou un grand interlocuteur comme le futur DIR, deux réponses. Beauvais se dit satisfait de ses contacts avec son délégué régional du CNRS et Fougères content d'avoir enfin en la présence de JM Hombert un interlocuteur (ndlr : c'est vrai que le CNRS n'était pas au point dans le débat avec les régions jusqu'ici, mais ce n'est pas sûr que les DIR amélioreront notablement le fonctionnement du CNRS). Une remarque de Mme Thys-Clément membre étranger (belge) du CS : la recherche appliquée ne se fera pas sans recherche fondamentale et s'il vous plait n'en faite pas trop en matière de déconcentration

### Pôles de compétitivité,

⇒ **Présentation de Xavier Beulin, conseil économique et social de la région centre.** M Belin présente l'activité recherche de la région centre.

### La Conférence des Présidents d'Université et la réforme de la recherche

⇒ **Présentation de Bernard Carrière**, président de la commission recherche de la CPU.

Carrière rappelle que la CPU s'est exprimée sur la recherche à son colloque de Bordeaux et rappelle que la CPU est déçue du pré-projet de LOPRI : peu de choses sur les moyens carrières et emplois, les universités ne sont pas au centre de la LOPRI, il n'y a rien sur la demande d'un budget global recherche pour les universités, la notion de PRES est dévoyée. La CPU a reçu un fax de Fillon qui dit vouloir améliorer le projet. La CPU rappelle qu'à terme elle souhaite que les EPST deviennent des agences de moyens et que les universités soient les opérateurs uniques de la recherche. Le débat qui s'est engagé a été franc et direct. *Sans le CNRS mon UPR n'existerait pas, les universités sont incapables de s'évaluer, et c'est pire pour les PUPH (c'est à dire les profs de médecine), la vision que la CPU a du monde est simpliste, comment serez vous capable de redéfinir la carte universitaire.* Les réponses de Carrière : on n'a pas d'autre choix que de progresser, la carte universitaire commence à évoluer regardez Marseille, Lyon et Bordeaux ( sites où les universités ont entamé un processus de rapprochement pouvant aller jusqu'à la fusion).

**Intervention de B Larrourou :** je suis inquiet, c'est vrai le projet de LOPRI ajoute des boulets supplémentaires, le ministère ne doit pas faire obstacle aux universités mais la CPU n'est pas responsable quand elle dit que la France n'a pas besoin du CNRS. Bon prenons acte de cette position, mais quand je suis intervenu pour dire que le rôle spécifique du CNRS devait être de veiller à la cohérence de la recherche française, BL a contredit en affirmant que la cohérence c'était le rôle du ministère.

### Éléments de réflexion du CNRS sur l'organisation de l'espace national de la recherche : régions, disciplines, pôles, unités

⇒ **Présentation de Bernard Larrourou.** BL a commenté 4 transparents. Au risque d'être partial, quelques mots clés tirés de ses commentaires

**la région :** interaction de proximité, pôles de visibilité européenne, universités et écoles. Il présente une carte où on voit le ratio entre chercheurs CNRS et enseignants. Comme le nombre d'enseignants est proportionnel au nombre d'étudiants, il en profite pour montrer les disparités : pauvreté de la région Nord et richesse d'Ile de France et Alsace, ainsi que richesse relative des régions du sud de la France.

**Les disciplines :** on leur accorde trop d'importance, Les pôles, il y a plusieurs types de pôles, il faut admettre leur diversité, nécessité de visibilité européenne, d'attractivité, de masse critique, de couleur thématique, dynamique partagée, animation, mobilisation.

Il y a les pôles de compétitivité et les pôles d'excellence du CNRS  
**Unité et équipes :** taille et focus, évaluation des labos et des équipes dans ces labos, possibilité de rattachement à plusieurs établissements, mais dans ce cas il faut définir un pilote. BL veut aller vers des labos de plus grande taille, pour cela il n'y a qu'une méthode de travail le dialogue approfondi, même si on me reproche quelques fois d'aller à la hussarde. Il rappelle les 15 pôles de compétitivité auxquels il pense quand on parle du CNRS : Aéronautique, espace et systèmes embarqués Midi Pyrénées et

Aquitaine + Bio cancer santé Midi Pyrénées  
Télécoms Image et réseaux Bretagne, + Mer Bretagne ;  
nano et systèmes embarqués Grenoble, + catalyse procédés et  
environnement Lyon + Virologie, vaccinologie et diagnostic Lyon ;  
Micro électronique télécoms et sécurité PACA + Optique et  
Photonique PACA,

Chimie et environnement Pau,  
transport ferroviaire et systèmes de transport Lille,  
matériaux et procédés Lorraine,  
Biotechnologie Alsace, Logiciel et systèmes complexes IDF +  
Santé Gif

Note : courant mars le gouvernement choisira 15 pôles, certains  
disent 20, d'autres disent moins.

Dans le débat qui suit, je ne retiens que l'intervention de BL : oui  
il faut clarifier le rôle du CNRS surtout quand on lance l'ANR  
(Agence Nationale de la recherche) Le CNRS doit être un  
opérateur de recherche, oui il a vocation à ouvrir des labos  
propres ; non il n'a pas vocation à piloter la carte de la recherche,  
oui l'agence comme elle est prévue c'est la mort des organismes.

Note : il y a en ce moment selon les sources plus de 80 projets de  
pôles de compétitivité, qui seront déposés d'ici le 28 février.

## Les départements.

Je reprends le rapport de Jean Pierre Bertoglio, président du CSD  
SPI.

« Bernard Larrourou a tout d'abord brièvement présenté le projet  
de découpage du CNRS en nouveaux départements (projet  
présenté dans le document d'organisation de la DSS proposé le  
1er décembre 04). Il a insisté sur le fait que les laboratoires  
pourraient, dans un futur très proche, être rattachés à deux  
départements. Les départements pourront ainsi avoir des  
intersections communes, terme que le Directeur général préfère  
largement à la notion de frontières. BL a souligné qu'il n'existait  
pas de « bon découpage » ce qui amenait à penser qu'il était bon  
de « changer de temps en temps ». Il a rencontré l'ensemble des  
CSD (sauf celui de Sciences Chimiques pour des raisons de  
calendrier) et a tout de suite mis l'accent sur le département SPI  
où son projet de regroupement avait suscité un fort « émoi ». Il a  
précisé que, pour ce qui concernait SPI, le futur rattachement à un  
département devrait être examiné laboratoire par laboratoire. BL a  
remarqué que dans le projet d'organisation de la DSS, l'équipe de  
direction avait eu tort de ne pas suffisamment décrire les éléments  
de stratégie.

Elisabeth Dubois-Violette, Présidente du CS, a alors pris la parole  
pour présenter un projet alternatif. Ce projet de découpage du  
CNRS prévoit également cinq départements, mais ils sont de  
nature différente: 1) Sciences Mathématiques, de la Matière et de  
l'Univers, 2) SDV, 3) SHS, 4) Environnement, 5) Grand  
département d'ingénierie. EDV a souligné que cette proposition  
s'appuyait sur la notion d'intersections non vides entre  
départements, les deux derniers départements pouvant regrouper  
de nombreux laboratoires appartenant à l'un des trois premiers.

Gérard Maurice a pris la parole pour défendre la place des  
sciences de l'ingénierie au CNRS. Il a apporté de nombreux  
arguments et repris beaucoup des éléments présents dans les  
deux textes rédigés par notre CSD. Christian Mari s'est fait le  
porte-parole des industriels et, après avoir précisé qu'il avait  
consulté des représentants d'autres groupes que le sien  
(SNECMA) il a développé des arguments en faveur d'un  
département d'ingénierie, en terme notamment de lisibilité de  
l'organisme vu par le monde industriel.

BL s'est déclaré sensible aux arguments apportés, sans que, pour  
autant, ils ne lui paraissent suffisants pour justifier l'existence d'un  
département. Bertoglio, président du CSD SPI est intervenu pour  
insister sur l'émoi ressenti par la communauté SPI tant au niveau  
des sections que des directeurs d'unité, en soulignant les risques

d'éclatement de la communauté entre plusieurs futurs  
départements. Il a mis en avant le besoin de l'existence d'un  
département et son importance en termes d'affichage, d'identité  
de la communauté, et de caractère structurant (en prenant pour  
exemple la mise en place actuelle de pôles régionaux, les  
structuration des relations avec l'industrie et la programmation de  
la recherche). Il a présenté certains des points d'un projet de grand  
département d'ingénierie, soulignant qu'il s'appuyait sur le concept  
d'intersections non vides avec d'autres départements.

Victor Sanchez est intervenu pour témoigner de l'existence d'une  
réelle communauté SPI et insister sur l'importance de la continuité  
thématique existant dans notre champ scientifique. Il lui paraît  
essentiel que cette communauté ne se trouve pas dispersée.

La Présidente du CSD STIC, Line Garnero, a fait état du caractère  
divisé de la position de sa communauté concernant notre  
proposition. Une partie de cette communauté, sensible aux  
arguments que nous apportons, serait prête à rejoindre un  
département d'ingénierie, tandis qu'une autre (l'informatique en  
particulier) reste très réservée.

Le représentant du CSD de Sciences Chimiques a précisé que si  
ce conseil note une proximité thématique entre certaines  
composantes de l'actuel SPI et la chimie, il est également  
conscient de l'éloignement thématique d'autres composantes et  
du risque d'éclatement que ferait courir à notre communauté le  
regroupement SC et SPI.

Plusieurs autres interventions ont porté sur l'ensemble du  
découpage, son intérêt et le rôle des futurs départements. Je ne  
tente pas ici de les refléter en détail. Je dirai simplement que  
beaucoup d'interventions étaient en faveur de la proposition faite  
par EDV, à l'exception de réticences apparaissant du côté de la  
chimie : un regroupement avec la physique ne paraissant pas plus  
souhaitable qu'un rapprochement avec SDV (bio etc...). Le débat  
a également été vif concernant le problème de l'environnement.  
Le passage de SDU à SDUE (E = environnement) suscite des  
réticences, notamment parmi les biologistes.

Le Directeur Général a finalement repris la parole pour conclure.  
Il a souligné la qualité des débats. Même si BL a conclu sans  
rejeter catégoriquement le découpage proposé par EDV et en  
disant qu'après réflexion il ferait une proposition, il a clairement  
apporté des arguments qui vont à l'encontre de notre projet de  
création d'un département d'ingénierie. Il a notamment souligné  
que si le bilan de SPI était très positif, le département n'était pas  
le seul à savoir travailler avec l'industrie. Il a exprimé ses  
réticences à créer une « boîte » dans laquelle seraient  
rassemblées les composantes du CNRS orientées vers l'industrie  
ce qui pourrait avoir pour effet de dédouaner les autres  
départements de cette mission. BL a également déclaré qu'il  
n'avait (puisque nous nous étions positionnés en faveur d'un  
département élargi) entendu personne défendre le point de vue  
que le département SPI devait rester tel quel. Le Directeur général  
a aussi fait remarquer que la proposition de découpage faite par  
EDV risquait de susciter de fortes réactions de la part des  
chimistes (« mettre le feu à la chimie »), et a tiré la conclusion que  
la seule façon de contenter tout le monde serait de ne rien faire  
bouger (ce qui, vous l'aurez compris, semble naturellement exclu).  
Christian Mari a repris la parole pour souligner, en tant que  
représentant des entreprises, que celles-ci attendaient des  
réponses. Oui, c'est un sujet essentiel sur lequel il faut travailler, a  
répondu BL ».

**Il n'y a pas eu de vote ni d'avis du CS sur le projet de  
découpage. L'avis sera demandé ultérieurement avant que le  
projet ne passe devant le Conseil d'Administration.**

## L'agence

BL a reçu deux jours avant le conseil la répartition budgétaire de  
l'ANR pour 2005 et des fiches préparatoires pour les appels

d'offre, il sollicite l'avis du conseil. Il annonce que le prochain CA du GIP ANR ( en 2005 l'ANR sera un groupement d'intérêt public avant de devenir un EPIC comme le prévoit le projet de LOPRI). IL ne sait pas encore si l'ANR sera une structure légère ou lourde. Pour 2005, la gestion des programmes sera déléguée à des établissements. Le débat qui suit a été relativement court. J'ai souligné une difficulté majeure.

Soit l'agence n'est là que pour orienter certaines équipes sur des projets jugés prioritaires par le gouvernement ou le futur haut conseil de la recherche et l'innovation et on peut examiner du point de vue scientifique les fiches programmes, soit l'agence couvre l'ensemble des champs scientifiques et alors si on demande

d'ajouter des thématiques on se tire en même temps une balle dans le pied en tant qu'organisme. J'ai fait également remarqué que l'on ne voit pas bien ce qui dépend de l'objectif scientifique (type de financement qu'avait le FNS) et ce qui dépend de la valorisation (type de financement FRT). Beaucoup de programmes sont cochés dans la colonne RRIT , réseaux de recherche et innovation technologiques qui étaient jusqu'alors financés par le FRT. Mais, ces réseaux qui ont leur importance ont été totalement étranglé financièrement en 2004 par les suppressions de crédits. Pendant le débat, diverses critiques ont été émises sur les fiches . le conseil décidé de demander un rendez-vous au ministère pour aborder ce point.

### Ci joint la répartition budgétaire de l'agence

Programmation budget ANR (v6)	RRIT	Paiement 2005	Engagement 2005
<b>Total</b>		<b>350,0</b>	<b>700,0</b>
<b>Actions non thématiques annualisées</b>		<b>95,0</b>	<b>95,0</b>
CPER		33,0	33,0
Concours création entreprises		18,0	18,0
Eureka		14,0	14,0
Jeunes chercheurs, chaires d'excellence		15,0	15,0
Pôles de compétitivité		7,5	7,5
Transfert de technologie et valorisation		7,5	7,5
<b>Actions thématiques annualisées</b>		<b>60</b>	<b>60,0</b>
<b>Cancer (INCa)</b>		<b>35</b>	<b>35,0</b>
<b>Centrales de micro-nanotechnologies</b>		<b>25</b>	<b>25,0</b>
<b>Actions thématiques pluriannuelles et programme blanc</b>		<b>195,0</b>	<b>545,0</b>
<b>Energie et développement durable</b>			<b>160,1</b>
Transports terrestres (PREDIT)	+	9,0	25,2
Bâtiment (PREBAT) et génie civil	+	5,0	14,0
Hydrogène (PAN-H)	+	21,0	58,7
Séparation et stockage CO2	+	5,0	14,0
Bioénergies	+	5,0	14,0
Solaire photovoltaïque	+	6,0	16,8
Ecotechnologies		1,8	5,0
Biodiversité, gestion des milieux et OGM		1,8	5,0
Climatologie, milieux naturels et prévision des catastrophes		2,7	7,5
<b>Santé, agriculture, alimentation</b>			<b>211,6</b>
Biotechnologies	+	14,0	39,1
Technologies pour la santé	+	4,0	11,2
Diabète, obésité et cardiovasculaire		8,5	23,8
Neurosciences, maladies neurologiques et mentales		15,0	41,9
Microbiologie, infections et immunité		6,0	16,8
Maladies rares, handicap et médecine régénératrice		3,6	10,1
Santé et environnement		3,6	10,1
Agriculture (dont GenAgro)	+	13,0	36,3
Alimentation	+	8,0	22,4
<b>STIC</b>			<b>95,0</b>
Télécommunications	+	11,7	32,7
Logiciels	+	11,7	32,7
Multimédia	+	7,0	19,6
Calcul intensif		3,6	10,1
<b>Nanosciences Nanotechnologies</b>	+	<b>13,0</b>	<b>36,3</b>
<b>SHS</b>		<b>4,0</b>	<b>11,2</b>
<b>Programme blanc</b>		<b>11,0</b>	<b>30,7</b>